

Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage Energie-Climat

Date de la réunion : 27 août 2025 à 19h30

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Signature de la charte
3. Choix des actions prioritaires + échanges
4. Exemples de projets
5. Débat
6. Conclusion

Prochaine réunion : mercredi 10 décembre en soirée (heure et lieu à préciser)

Annexes au compte-rendu :

- Charte signée
- Invitation à un événement du Parc Naturel Cœur de Condroz sur la mobilité, dans le cadre de la semaine de la mobilité (mardi 16 septembre 2025)
- Bilan énergétique de la commune (territoire)

Déroulement de la réunion

1. Accueil

La réunion débute par un mot d'accueil de la Coordinatrice POLLEC qui remercie les membres du comité de pilotage de leur présence et excuse Renaud DELLIEU (échevin de l'énergie et président du CPAS) de son absence.

Ensuite, un tour de table est effectué où chacun.e mentionne son prénom ainsi qu'une activité qu'il/elle aime faire et qui a un impact faible sur l'environnement et le climat (quelques exemples cités : faire du vélo, se balader, lire, ...).

L'ordre du jour est ensuite présenté.

Q : Ne faudrait-il pas présenter les exemples de projets avant de choisir les actions, afin de pouvoir s'en inspirer ?

R : Les exemples de projets seront présentés dans un second temps afin de ne pas influencer les choix de chacun.

2. Signature de la charte

Q : Quid de l'objectif de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre ? L'ensemble des actions qui sont proposées pour le groupe de travail n'ont pas ou peu d'impact sur la réduction des gaz à effet de serre produits par la commune. Par exemple, sensibiliser les personnes précaires signifie d'une certaine manière mettre une pression supplémentaire.

R : Il est vrai que les actions concrètes et impactantes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan Energie Climat provincial se font à une échelle supracommunale et sont pilotées par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP). La commune est partenaire de ces actions mais n'a pas de prise dessus. Cependant, cela ne signifie pas qu'il ne faut rien faire. Toute action a son importance.

Les participants s'accordent sur le fait que l'administration communale doit se montrer exemplaire en la matière (p.ex. en termes d'isolation des bâtiments publics, d'affichage du PEB sur les bâtiments).

Q : Peut-on connaître le bilan énergétique de la commune (territoire) ?

R : Des chiffres existent en la matière, ils pourraient être transmis aux participants de la réunion.

La charte est passée en revue ainsi que son annexe 1. Chaque participant.e signe la charte.

3. Choix des actions prioritaires et échanges

Les cinq actions du Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) qui avaient été présentées lors de la réunion du 3 juin 2025 sont affichées. Ces cinq actions sont réparties en 3 objectifs. Les participants sont invités à voter pour minimum une et maximum deux actions, sur lesquelles ils souhaitent travailler.

Objectif 2 : Soutenir la réduction de la consommation énergétique des ménages	
Action 5 : Sensibilisation des ménages 4 votes	Action 7 : Accompagnement des publics précaires dans la rénovation de leur logement 0 vote
Objectif 7 : Rendre le territoire accessible par une mobilité bas carbone	
Action 30 : Mise en œuvre d'un réseau cyclable cohérent et sécurisé à l'échelle supracommunale 5 votes	Action 31 : Sensibilisation et mise en place de solutions alternatives dans les écoles primaires communales et les activités extrascolaires 5 votes
Objectif 9 : Adapter le territoire aux impacts des changements climatiques	
Action 39 : Développement du maillage vert et bleu 4 votes	

La majorité des votes concerne les deux actions « mobilité » qui ont récoltées 5 votes chacune. Etant donné que ces actions sont reprises sous un même objectif, les participants s'accordent sur le fait qu'ils désirent travailler sur la thématique de manière transversale.

Cela ne signifie pas que les autres actions (notamment la 5) ne seront pas questionnées ou que le comité de pilotage ne pourra pas traiter ces thématiques. Les ressources humaines étant limitées, il faut poser des choix.

Les participant.e.s sont ensuite invités à travailler sur la thématique de la mobilité bas carbone en listant d'une part les défis et les freins et d'autre part les opportunités.

Le travail de réflexion est effectué en quatre temps : 2 minutes de réflexion seul.e – 4 minutes de partage et de réflexion par petits groupes de 2 ou 3 – 5 minutes de partage et de réflexion en deux grands groupes (1 groupe de 4 et 1 groupe de 5) – une restitution en plénière.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments qui ont été soulevés durant ces échanges.

FREINS / DÉFIS	OPPORTUNITÉS
- La culture de la voiture est très présente ; - Les distances entre les villages sont importantes et le territoire est vallonné ; - Manque d'infrastructures : routes étroites, accotements en mauvais état, pas de vraies pistes cyclables, vitesse des voitures élevée, présence de charroi agricole → la sécurité des cyclistes n'est pas assurée ; - Le réseau vélo existant reste limité ; - Peu voire pas d'infrastructures existantes (bornes de recharge) pour les véhicules électriques ; - L'offre de transports en commun n'est pas assez développée ; - Manque de budget public pour la réalisation d'aménagements sécurisés - Budget important pour les familles pour l'achat d'équipements (vélo, casques, ...) ; - Manque de sensibilisation des enseignants / parents à la mobilité douce/active ; ⇒ Défi : développer la mobilité douce au quotidien.	- La mobilité douce est bénéfique pour la santé ; - Des actions existent déjà (p.ex. : intervention de la zone de police dans les écoles) ; - Parc naturel Cœur de Condroz : actions et budget prévus pour la mobilité ; - Plan mobilité wallon (horizon 2030) ; - Réseau cyclable / pédestre existant ; - La commune est une belle région → opportunité de promouvoir la mobilité douce, notamment via le tourisme ; - Existence de beaucoup de routes secondaires avec moins de circulation et donc plus sécurisantes ; - Présence de chemins non utilisés/utilisables → cf travail du GT Sentiers qui réalise un recensement des chemins pour les points-nœuds pédestres ; - Il y a de plus en plus d'engouement pour le vélo électrique → cela permet d'ouvrir la mobilité douce à un public plus large ; - Existence d'un atelier vélo gratuit sur la commune (Repair café) ; - La sécurisation des infrastructures.

L'objectif de cet exercice était de récolter une série d'informations qui serviront de base pour le travail qui sera réalisé au sein des groupes de travail (GT) de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

4. Exemples de projet

Des exemples de projet réalisés par d'autres comités citoyens sont présentés :

- Démonstration de couvert végétal par l'asbl [Greenotec](#) (Ville de Huy)
- Plantation d'un verger conservatoire (Ville de Huy)
- Aide à l'animation d'ateliers (projet suggéré par d'autres communes, pas encore concrétisé)

5. Débat

L'objectif du débat est de mettre en avant la complexité et l'importance de tenir compte des avis et des intérêts de publics différents.

Le sujet du débat est le suivant : un projet d'installation de trois éoliennes.

Les participants se répartissent en trois groupes. Chaque groupe représente un public différent : le promoteur éolien – les citoyens – les naturalistes.

Chaque groupe reçoit 4 à 5 arguments pour aider les participants à lancer le débat.

Les arguments sont les suivants :

Promoteur éolien

- 1 éolienne produit +/- 7.000 MWh/an, ce qui équivaut à la consommation d'environ 2.400 ménages.
- Les éoliennes permettent de réduire notre empreinte carbone.
- L'énergie éolienne permet d'avoir une sécurité d'approvisionnement et un prix plus stable : pas de dépendance vis-à-vis d'autres pays, à la guerre, à des embargos, ...
- Les éoliennes seront installées prioritairement près des échangeurs autoroutiers, aux bords des grands axes routiers et des voies de chemins de fer ainsi que dans les zonings industriels.
- Le village le plus proche de la station où est injectée l'électricité produite profitera de cette énergie (l'électricité choisit le chemin le plus court et le plus facile).

Citoyens

- Quel impact du bruit sur les habitations voisines ? Par les éoliennes mais également pendant les travaux.
- Les éoliennes ont un impact important sur le paysage.
- La production d'énergie éolienne est variable (selon la météo, la topographie, ...), comment assurez-vous une production suffisante pour le village ?
- Quel impact sur notre facture ? Va-t-on bénéficier directement de l'électricité produite par les éoliennes ?
- La valeur de mon terrain va-t-elle diminuer en raison de la présence de ces éoliennes ?

Naturalistes

- Les éoliennes ont un impact sur la faune et notamment les oiseaux migrateurs (comme le busard, les cigognes, les grues cendrées).
- Les Milans royaux sont très sensibles. En Allemagne, 43% des cadavres de rapaces retrouvés sous les éoliennes sont des Milans royaux.
- Eviter les zones forestières (ne pas défricher !) : l'avifaune y est abondante, les massifs forestiers servent de repère aux migrateurs, habitat (arbres creux) et terrain de chasse (abondance d'insectes en lisière de forêt) pour les chiroptères.
- Il faut réfléchir à l'impact des travaux sur la biodiversité (passage des machines, ouverture du sol pour les câbles) -> ne pas les faire n'importe où, délimiter les zones de passage, ...

Le groupe « promoteur éolien » ouvre le débat en présentant le projet et en mettant en évidence l'importance d'augmenter la production électrique – verte – pour les pompes à chaleur et les voitures électriques qui se développent.

Le groupe « citoyens » pose la question de la variabilité de la production et si les citoyens vont effectivement bénéficier de cette électricité.

Les promoteurs éoliens confirment que les trois éoliennes couvrent sans problème les besoins des citoyens, sans fluctuation de la production. De plus, une des trois éoliennes sera une éolienne citoyenne et une coopérative à finalité sociale sera créée.

Les citoyens mettent en évidence l'impact paysager des éoliennes qui pourrait avoir un impact sur la valeur du bâti.

Les promoteurs répondent que les éoliennes sont installées en priorité à proximité des grands axes routiers.

Les naturalistes posent la question de l'impact environnemental des éoliennes. Les promoteurs répondent qu'ils réaliseront une étude comme demandé par la législation et qu'ils réaliseront des mesures de compensation environnementale (p.ex. : création d'une mare).

Les naturalistes mettent en avant la question du démantèlement des éoliennes et notamment les déchets de béton.

Les promoteurs expliquent que 97% des éoliennes sont recyclables (les pales ne le sont pas) et que le béton peut être recyclé.

6. Conclusion

Pour la suite, les réunions seront organisées comme un groupe de travail de la CLDR (<https://ruralite-havelange.info>). Un nouveau groupe de travail (GT) sera créé et travaillera sur la mobilité bas carbone. Les membres des GT biodiversité et chemins & sentiers seront invités pour apporter leurs connaissances et leur expertise.

La prochaine réunion du GT mobilité bas-carbone aura lieu le mercredi 10 décembre, en amont de la réunion de la CLDR qui commence à 19h30. L'heure exacte de la réunion « mobilité » ainsi que le lieu seront communiqués ultérieurement.

Les participants expriment leur souhait d'avoir un.e représentant.e du Parc naturel Cœur de Condroz à cette réunion.

➔ La coordinatrice POLLEC se renseignera également, d'ici le 10 décembre, sur les actions déjà menées par le Parc naturel, par la commune, ...